

Cours numéro 4 : Les grands textes directeurs de l'éducation nationale & la place des élèves dans le système éducatif

le plan du cours



Les grands textes fondateurs qui construisent une première architecture scolaire duale

- L'Éducation nationale est encadrée par un grand nombre de textes.
- Certains sont anciens et encore d'actualité d'autres sont spécifiques à l'institution, certains proviennent du débat démocratique.
- Connaître ces textes, c'est assumer l'histoire de l'institution, mais également en saisir l'éthique.

Points historiques

- L'Empire ne s'est que peu préoccupé de l'enseignement primaire.
- Les premiers progrès de scolarisation en faveur des enfants du peuple sont l'œuvre de Guizot, les prémices d'un système primaire d'Etat,
- L'introduction de l'égalité scolaire dans le Primaire : l'œuvre scolaire républicaine de Jules Ferry

Zoom sur les lois Ferry

- La première loi Ferry crée l'obligation scolaire, les seconde et troisième laïcisent et rendent obligatoire l'école.
- Les programmes sont laïcisés, l'Instruction civique remplaçant le catéchisme. L'œuvre n'est pas pour autant globale
- Elle a fondamentalement républicanisé la jeunesse française
- Mais des faiblesses: le recours à une pédagogie directive, une école savante, une école réussie dans le primaire

Les lois d'orientation

- Aujourd'hui, des textes reconnus et une accentuation de la législation
- Les textes législatifs et constitutionnels traitant de l'éducation.
- Le préambule de la Constitution, qui affirme que « *la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture* ».
- Ce texte est secondé par une série de lois:

Les lois d'orientation

- **La loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école**, qui pilote l'Institution autour de trois axes essentiels : faire apprendre et respecter les valeurs de la République par l'Ecole, organiser d'une manière optimale les enseignements et les établissements.
- **La loi d'orientation du 10 juillet 1989 qui affirmait que l'éducation était la priorité nationale** et qui aboutit à une réorganisation complète des cycles et des degrés.

Code de l'éducation

- Le code de l'Education regroupe depuis 2004 les textes réglementaires.
- Ce code se compose de deux ensembles : la partie législative & la partie réglementaire
- Site de référence : www.legifrance.gouv.fr et <http://eduscol.education.fr>

Les programmes scolaires et le socle commun

- Les programmes officiels de l'éducation nationale sont conçus pour permettre d'atteindre les objectifs fixés par la loi d'orientation
- Et mettre en application le socle commun de connaissances et de compétences.

Une multiplication des autres textes

- Zoom sur la hiérarchie des textes réglementaires :
- Les textes législatifs : les lois
- Les textes réglementaires
- Le « décret »
- L' « arrêté »
- La circulaire
- Les notes de service

La hiérarchie des textes

- En termes de droit, en cas de dispositions contradictoires dans différents textes, c'est la disposition figurant dans le texte de plus haute hiérarchie qui doit s'imposer.
- C'est ainsi que procède le Tribunal administratif en cas de recours.
- Une disposition figurant dans un texte ne peut prévaloir si une disposition contraire figure dans un texte de statut hiérarchique supérieur.
- Ordre des normes :
- 1. le bloc de constitutionnalité (la Constitution de 1958, Préambule de 1946) ; 2. le droit international (traités) et le droit communautaire (directives/règlements) ; 3. la loi ; 4. les principes Généraux du Droit ; 5. le décret ; 6. l'arrêté ; 7. la circulaire ; 8. les instructions et notes de service

La loi d'orientation de 2005

- La loi de 2005 a pour ambition de redéfinir le sens même de la mission éducative pour le XXI^e siècle.
- 3 ambitions pour l'école du XXI^e siècle
- Une école plus juste : l'école de la confiance.
- Une école plus efficace : l'école de la qualité.
- Une école ouverte sur le monde, à l'écoute de la Nation.

Des caps à atteindre

- **La loi 2005 ambitionne de rendre effectifs les grands objectifs de la loi Jospin de 1989 :**
donner une qualification à 100 % des jeunes Français, en conduire 80 % au niveau du baccalauréat et atteindre 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur.
- **Un engagement : garantir un socle commun à tous ;** la loi s'engage à garantir à chacun ***un socle commun de connaissances et de compétences fondamentales.***
- ***C'est la grande nouveauté et le dispositif phare.***

Moyens d'y parvenir

- **Garantir une école plus juste**
- — Assurer la maîtrise d'un socle commun.
- — Soutenir les élèves en difficulté par un programme personnalisé
- — Mettre en place un nouveau brevet pour certifier le socle
- — Repenser les voies du lycée.
- — Soutenir l'orientation et l'insertion.
- — Scolariser les élèves handicapés et promouvoir la santé scolaire
- — Agir pour l'égalité entre les filles et les garçons
- — Multiplier les bourses au mérite

- **Garantir une école plus efficace**
 - — Combattre la violence scolaire
 - — Assurer le remplacement des enseignants absents
 - — Améliorer le fonctionnement de la classe
 - — Renforcer le projet d'établissement et contractualiser les établissements
 - — Programmer le recrutement des enseignants
 - — Rénover la formation initiale et continue des enseignants.
- **Garantir une école ouverte sur le monde**
 - — Assurer la maîtrise des langues vivantes étrangères
 - — Associer plus étroitement les les parents à l'Ecole.
 - — Faciliter l'accès à l'ordinateur et à l'Internet.

Le socle commun des connaissances et des compétences

- Le socle commun a pour ambition de déterminer tout ce qu'il est indispensable de maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.
- Il doit permettre d'atteindre les objectifs fixés par la loi d'orientation 2005.
- Un référentiel de connaissances, de capacités et attitudes autour de 7 sept compétences

Les 7 compétences du socle commun

- *La maîtrise de la langue française*
- *La pratique d'une langue vivante étrangère*
- *Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique*
- *La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication*
- *La culture humaniste*
- *Les compétences sociales et civiques*
- *L'autonomie et esprit d'initiative*

Zoom sur la notion de « compétence »

- Vers une définition de la compétence : Chacune des grandes compétences est donc conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées et aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie.
- La compétence est le potentiel d'action d'une personne (« savoir-agir ») pour l'accomplissement de tâches complexes (résolution de problèmes, prise de décision, réalisation de projets) en mobilisant les ressources appropriées (savoirs disciplinaires, stratégies, procédures) dans différentes situations et dans des contextes différents du contexte de l'apprentissage.

Références et évaluations

- La référence pour la rédaction des programmes
- Le socle commun indique le contenu impératif de la scolarité obligatoire et constitue la référence pour la rédaction des programmes d'enseignement de l'école et du collège.
- Les trois paliers de l'Évaluation
- Un livret de compétences, document individuel, permet à l'élève, à sa famille aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences.
- 3 évaluations en fin de CE1, fin de CM2, fin de 3^{ème}

Des programmes en adéquation avec le socle commun

- Jusqu'en 2005, la rédaction des programmes était confiée à des groupes d'experts appartenant au Conseil national des Programmes créé dans le cadre de la loi d'orientation de 1989. Depuis l'entrée en vigueur de la loi d'orientation de 2005, ce conseil a disparu et les programmes sont soumis à l'avis du Conseil national de l'éducation.
- Les étapes d'élaboration des programmes
- Les rédacteurs, des projets soumis à concertation
- La publication des programmes
- L'application des programmes

La place des élèves dans le système éducatif



Le cursus de l'élève, les curricula

- Le curriculum d'un élève retrace son parcours scolaire.
- Son cursus doit lui assurer l'acquisition des compétences et de la culture attendues par la société et lui permettre une insertion professionnelle optimisée.
- **Un tronc commun de la maternelle au collège (voir schéma suivant)**

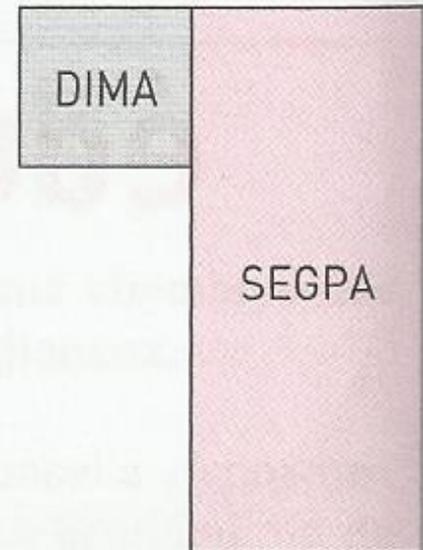
1

Un tronc commun de la maternelle au collège

A. 5 à 8 ans à l'école primaire, 4 ans au collège

Fin de la scolarité obligatoire

Premier cycle du second degré	Cycle d'orientation	Troisième générale	Troisième d'insertion
	Cycle central	Quatrième Générale	Quatrième ASA
		Cinquième	
	Cycle d'observation	Sixième	



Premier degré	École élémentaire
	Début de la scolarité obligatoire
	École maternelle

Une ambition : prendre en compte la diversité des élèves pour les faire tous réussir

- La pratique du redoublement
- Le suivi personnalisé de l'élève et l'individualisation des parcours
- Une panoplie de dispositifs, la plupart récents.
- A l'école primaire un accompagnement éducatif
- Au collège, aide au travail personnel et accompagnement éducatif
- Au lycée L'accompagnement personnalisé , le tutorat
- Les stages durant les vacances :
 - – Les stages de remise à niveau
 - – Les stages passerelle

L'aide aux élèves primo arrivants non francophones

- Centre Académique pour la Scolarisation des élèves Nouvellement Arrivés et des enfants du Voyage (casnav)
- Le cas des primo arrivants non francophones
- École: scolarisation en classe d'initiation CLIN
- Collège: scolarisation en classe d'accueil CLA
- Le cas des gens du voyage

L'orientation des élèves

- L'orientation scolaire désigne, d'une part les objectifs de l'élève, la carrière et le domaine qu'il vise, et les études qu'il veut poursuivre pour y arriver, d'autre part les procédures mises en place pour l'accompagner dans les choix à opérer.
- Le droit au conseil en orientation et à l'information sur les enseignements,
- Ainsi que sur l'obtention d'une qualification professionnelle et sur les professions fait partie d'un droit à l'éducation.
- Organisation du service de l'orientation scolaire: ->

- Au niveau central : Les services d'information et d'orientation
- Au niveau académique : Service académique d'information et d'orientation, dirigeant également la délégation régionale de l'ONISEP [DRONISEP],
- Au niveau départemental, un inspecteur chargé de l'information et de l'orientation, un conseiller technique
- Au niveau local, dans chaque district scolaire [regroupement d'une dizaine de collèges et lycées] existe, en principe, un centre d'information et d'orientation [CIO], composé de Conseillers d'orientation - psychologues [COPsy]
- Une formation des élèves à l'orientation
- Les modalités d'orientation

Le suivi de la santé des élèves

- Le Système éducatif a pour rôle d'instruire et d'éduquer. Il s'agit aussi de veiller à ce que les besoins physiologiques et psychologiques des élèves soient assurés et de veiller à leur santé.
- Les personnels de santé qui appartiennent à l'éducation nationale sont : les médecins scolaires, et les infirmiers scolaires, les psychologues scolaires.
- Les infirmiers scolaires; Les psychologues scolaires
- Les grands axes de la politique de santé en milieu scolaire; Un suivi de la santé des élèves; De la prévention

Droits et devoirs des élèves

- Les élèves disposent de droits individuels. Tout élève a droit au respect de son Intégrité physique et de sa liberté de conscience.
- Il a également droit au respect de son travail et de ses biens.
- Tout élève dispose de la liberté d'exprimer son opinion à l'intérieur des établissements scolaires. Il en use dans un esprit de tolérance et de respect d'autrui.
- Une liberté d'expression
- Le droit d'expression
- Droit de réunion
- Droit d'association
- Droit de publication
- Un droit de participation

Les devoirs scolaires des élèves

- **Les devoirs scolaires des élèves** : "Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études, elles incluent une assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements". Article L511-1 du code de l'éducation.
- On retient donc : **obligation d'assiduité et obligation d'accomplissement des tâches scolaires.**

Obligations liées à la vie scolaire

- L'obligation de respect des personnes
- Le respect du règlement intérieur
- Le respect d autrui et du cadre de vie
- Le devoir d'user d'aucune violence

Vie scolaire et apprentissage de la citoyenneté

- Une ambition = former le citoyen de demain
- L'école primaire : agent spécialisé de socialisation et d'apprentissage de la citoyenneté
- Devenir élève puis être instruit moralement et civiquement
- Dans le secondaire, une responsabilisation accrue
- Les Heures de vie de classe
- Aux différentes échelles, les élèves ont leur place dans certaines instances consultatives ou décisionnelles.

Discipline et sanctions

- Comprendre les notions en jeu.
- Comment définir l'autorité ?
- L'autorité n'est pas négociation
- De l'autorité à la discipline

- **On peut regrouper les actes d'indiscipline en trois grandes catégories.**
- **1. Souci de se dégager de l'emprise scolaire :** l'indiscipline a une fonction d'évitement et de retrait.
- **2. Souci d'empêcher** partiellement ou totalement le déroulement normal du cours : elle a une fonction d'obstruction.
- **3. Contestation des règles du jeu et des modalités de travail :** elle a une fonction d'imposition et vise à renégocier de nouvelles règles du jeu.

- **De la discipline a la punition ou a la sanction**
- **Les punitions ou sanctions éducatives doivent avoir ainsi une triple finalité, politique, éthique et psychologique:**
- **Des principes généraux à respecter :**
- Principe de la légalité des sanctions et des procédures disciplinaires
- Principe du contradictoire Lors des procédures disciplinaires;
- Principe de la proportionnalité de la sanction et de la punition ;
- Principe de l'individualisation des sanctions et des punitions.

Incivilités et violence à l'école

- Une typologie des violences
- Concrètement il n'est pas aisé de « mesurer » la violence scolaire
- Définir la violence
- Que faire face a ce problème ?
- Quelques leviers d'action

Les détresses morales et sociales des élèves, la maltraitance

- La maltraitance désigne des mauvais traitements infligés à des personnes [violences physique, psychique, verbale, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences pour leur développement physique et psychologique.
- Ces maltraitements entraînent des détresses chez le sujet qui les subit.
- Causes des détresses
- S'adresser aux professionnels de santé
- Effectuer un signalement : une obligation légale

Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté

- Un élève est dit en difficulté lorsqu'on mesure un écart entre ce qu'il sait faire et ce qu'il devrait savoir faire.
- Il convient de distinguer:
 - — la difficulté d'apprentissage : élève qui ne pose pas de problème comportemental mais qui éprouve des difficultés face aux apprentissages;
 - — de la difficulté comportementale : élève qui ne pose pas de difficulté d'apprentissage mais éprouve des difficultés d'insertion dans la classe, de socialisation.
- **Certains élèves cumulent ces deux types de difficultés.**

Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté

- L'aide personnalisée en faveur des élèves en difficulté au primaire
- Les stages de remise à niveau durant les vacances scolaires
- Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)
- Le Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED)
- Des classes particulières : CLAD / ASA; la 3eme d'insertion; les SEGPA; les EREA
- Ecoles de la deuxième chance
- Les classes relais

La scolarisation des élèves en situation de handicap

- Mise en perspective historique : de la ségrégation à l'intégration
- Emergence progressive d'une politique d'intégration
- La loi du 11 février 2005
- Les outils actuels de l'intégration liés à la loi de 2005 : *Des besoins aux solutions proposées; un Projet personnalisé de scolarisation.*
- Un réseau de personnels spécialisés
- Les différentes possibilités de scolarisation
- Des solutions souples adaptées à chacun et évolutives

Pour retrouver le plan de cours:

- <http://formations.philippeclauzard.net/>
- <http://formations.philippeclauzard.net/spip.php?rubrique12>

Formations.philippeclauzard.net

Accueil du site > Formation initiale des enseignants PE

Formation initiale des enseignants PE

Dernier ajout : 16 février.

Articles de cette rubrique

Regards historiques sur l'éducation en France : XIXe - XXe siècles par Antoine Prost

16 février, par Philippe Clauzard

Cours sur les grands pédagogues et la pédagogie

23 octobre 2012, par Philippe Clauzard

Cours sur l'histoire de l'éducation

23 octobre 2012, par Philippe Clauzard

Rubriques

Avec la photo

Dictionnaire de formation

Formation a et par la recherche

Formation Aigues Marines

Formation de formateurs F2F

Formation initiale des enseignants PE

Connaissance du système éducatif

Profil d'enseignants

Formation pour les nouveaux tuteurs, MAT

Formations CPC

Interventions auprès des